

# A.S.S.A.

Association agréée - Arrêté du 4 octobre 1982

Le 13 novembre 2010

Cher adhérent, cher ami,

La Ville d'Arcachon prépare deux révisions simplifiées du plan local d'urbanisme (PLU) pour ouvrir des droits nouveaux à construire sur

- Le « plan de masse » bordé par la Place Peyneau, la Rue du Professeur Joly et le Bd de la Plage (Ilot Peyneau)
- Le « plan de masse » bordé par le Bd de la plage, Rue des Marins et les quais (Petit Port)

Les projets immobiliers sous jacents sont respectivement

- Un hôtel de standing coté mer (hauteur 20m) et appartements sur commerces en arrière jusqu'au Bd de la Plage (hauteur 15m). Parkings en sous sol. Espace paysager Place Peyneau , sans voiture.
- Un pôle de biologie marine (labos, bureaux, locaux techniques et salle de conférence), un aquarium Parkings en sous sol (capacité 180 personnes, hauteur et emprise au sol non précisées)

Par leurs implantations en bord de mer et leurs volumes conséquents, ces deux projets marqueront le patrimoine paysager et architectural de notre ville.

TOUS les Arcachonnais sont donc concernés et doivent y réfléchir : il s'agit du devenir irréversible pour 2 sites sensibles de leur Ville.

Rappelons que les projets de révisions simplifiées ouvrent droits à construction sans qu'il soit nécessaire de s'engager sur des éléments architecturaux et qu'ils doivent être justifiés par l'intérêt général.

La Ville organisera 2 réunions d'information

- le Mardi 16 novembre à 18h00 Palais des Congrès « ilot Peyneau »
- le Mercredi 17 Novembre à 18h00 Ecole Victor Duruy (Rue de la République) "Petit Port"

Nous vous invitons à y participer activement.

**Par ailleurs nous souhaitons, dès à présent, vous informer des motions votées à une forte majorité par le conseil de l'ASSA du 20 Octobre 2010**

## Motion 1 Conformité du projet « Peyneau » aux objectifs de l'ASSA

« Considérant que le projet Peyneau génère une forte densification immobilière, bien supérieure aux règles retenues à ce jour pour la zone du front de mer, et notamment face au Bassin, le conseil estime qu'il n'est pas conforme aux objectifs statutaires de l'ASSA »

## Motion 2 Conformité du projet « Petit port » aux objectifs de l'ASSA

« Considérant que quel que soit le parti architectural, le projet de pôle de biologie marine génère une forte densification immobilière ainsi que la disparition d'une -fenêtre ouverte- en bordure du bassin, le conseil estime qu'il n'est pas conforme aux objectifs statutaires de l'ASSA »

## Motion 3 Ouverture et dialogue

« L'ASSA comprend l'intérêt potentiel du développement d'un pôle de biologie marine, mais sa mission est d'abord de sauvegarder le site d'Arcachon. Elle est ouverte au dialogue et soutiendra toute modification des projets actuels de nature à les rendre compatibles avec ses objectifs notamment en ce qui concerne les implantations »

Sincères salutations

B PLAN